

LA RÉFORME DU LYCÉE

Le nouveau lycée
d'enseignement
général et technologique

Classe de seconde

**Cycle terminal : classes de
première et de terminale**

ministère
éducation
nationale



ORIENTATION

Une meilleure orientation

Une véritable seconde de détermination

- Choix par l'élève de deux enseignements d'exploration de la voie générale et/ou technologique de 1h30 hebdomadaire dont un dans le domaine économique
- Ajustement des programmes pour bien prendre en compte le volet exploration
- Dans certaines disciplines, maintien de l'horaire actuel (LV3, langues de l'antiquité, EPS, arts appliqués et arts du cirque)

Une meilleure information des élèves

- Mise en place dans le cadre de l'accompagnement personnalisé d'un temps consacré spécifiquement à l'orientation
- Découverte de milieux professionnels grâce à une offre de stages durant l'année scolaire
- Création de forums des métiers et des formations dans les établissements

Des corrections de trajectoire facilitées

Une première avec réorientation possible

- Mise en place en classe de première d'enseignements communs correspondant à 60 % de l'horaire total
- Des enseignements de spécialisation qui représentent 40 % de l'horaire total
- Un nombre limité d'enseignements à rattraper en cas de changement de série

Mieux orienter certes, mais...

- Les enseignements d'exploration (1,5h) remplacent les options de détermination (2 à 3h) : horaires diminués = contenus minimisés
 - Avec la disparition de CO-psy : l'orientation sera confiée aux enseignants qui ne pourront, au mieux, qu'informer les élèves, pas les former
 - La mise en place d'un tronc commun en 1ère (60% de l'horaire) facilitera surtout la hausse des effectifs de classe par le regroupement des élèves
-
-

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Chaque élève bénéficie de la seconde à la terminale de 2 heures d'accompagnement personnalisé incluses dans l'horaire-élève

Un accompagnement adapté à l'élève

- De l'aide individualisée et/ou du perfectionnement ainsi que de l'apprentissage de méthodes de travail
- De l'apprentissage de l'autonomie par le biais de travaux de type TPE, les TPE étant par ailleurs maintenus à l'identique en classe de première
- Des temps consacrés au suivi du parcours de l'élève et à l'élaboration du projet d'orientation des élèves avec, par exemple, la découverte de milieux professionnels

Réalisé par les enseignants

- Dans le cadre général défini pour l'établissement, l'équipe pédagogique met en œuvre les 2 heures d'accompagnement personnalisé
- Ce temps d'enseignement répond aux besoins des élèves et s'inscrit dans le cadre de l'année scolaire
- Les enseignants recevront dès le premier semestre 2010 une formation spécifique dédiée à l'utilisation de ce nouveau temps pédagogique

Distinct des heures de cours

- L'accompagnement personnalisé est différent du face-à-face pédagogique classique
- En classe de seconde et de première l'accompagnement est organisé de manière transversale. En classe terminale, l'accompagnement s'appuie sur les enseignements spécifiques de la série

L'accompagnement personnalisé

- Un contenu fourre-tout : soutien, méthodologie, approfondissement, travaux interdisciplinaires, orientation : quelle organisation ? Quel suivi ?
 - 2h prises sur les horaires disciplinaires : disparition de l'aide individualisée en maths et en français : davantage d'accompagnement = moins de dédoublements
 - Risque de voir ces heures servir de variables d'ajustement aux services des profs, pas aux besoins des élèves !
-
-

INITIATIVE ET RESPONSABILITE

Les établissements disposent d'un volume d'heures-professeur pour mieux répondre aux besoins particuliers des élèves

Des heures-élève et professeur inchangées

- Les heures permettant actuellement les dédoublements par discipline sont maintenues mais, sous réserve de la demi-heure d'ECJS qui reste individualisée, elles sont globalisées pour permettre la constitution de groupes à effectif réduit en fonction des besoins réels des élèves
- La répartition par l'équipe pédagogique des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation de salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places (labos de sciences, de langues...)

Des objectifs pédagogiques définis au plus près des élèves

- Le conseil pédagogique définit un projet de cadre général d'utilisation des 2 heures d'accompagnement personnalisé et des heures globalisées pour la constitution des groupes à effectif réduit
- Ce projet est présenté par le chef d'établissement au conseil d'administration qui l'arrête
- L'accompagnement personnalisé et les groupes à effectif réduit sont mis en place par l'équipe pédagogique dans ce cadre général en fonction des besoins spécifiques des élèves

Une utilisation la plus pertinente possible

- Les 2 heures d'accompagnement personnalisé et les heures globalisées permettant la constitution de groupes à effectif réduit sont utilisées en fonction des besoins réels des élèves
- Le projet pédagogique arrêté pour l'utilisation de ces heures peut prévoir un cadre autre qu'hebdomadaire

L'autonomie des établissements

- Un tiers de l'horaire-élève est globalisé et sera réparti différemment dans les établissements : mise en concurrence !
 - Répartition qui divisera les équipes pédagogiques : pilotage par le Conseil Pédagogique désigné et non élu, concurrence avec le C.A.
 - Dotation sans garantie de pérennisation d'une année sur l'autre (plus de références à des horaires nationaux par disciplines)
 - Choix faits avant d'avoir les élèves en classe !
-
-

Un principe : les horaires-professeur par classe demeurent inchangés et sont garantis à l'établissement. Exemple de la classe de seconde :

Horaire-professeur actuel : 39h

Horaire-élève : 28h30	ECJS 0h30	Français 0h30	LV1 et 2 1h30	Physique chimie 1h30	Enseignement de détermination (moyenne pondérée) 1h30	AI maths français 2h
		Maths 1h	Histoire géo 0h30	SVT 1h30		
Horaire de la classe : 28h30		Dédouplements ou modules : 10h30				

Horaire-professeur futur : 39h

Horaire-élève : 28h30	ECJS 0h30	Heures pour la constitution de groupes à effectif réduit : 10h				
Horaire de la classe : 28h30		Groupes à effectif réduit : 10h30				

Le tour de passe-passe !

- Apparemment rien ne change
- En réalité : les changements sont majeurs !
 - diminution des heures disciplinaires en groupe (avec le rajout de l'accompagnement personnalisé)
 - répartition des horaires différente selon les lycées sur le territoire national
 - perte de la garantie de pérennisation par des horaires nationaux
 - mise en concurrence des lycées, des disciplines, des profs

REEQUILIBRAGE DES SERIES

Un rééquilibrage est opéré entre la voie générale et la voie technologique et, au sein de la voie générale, entre les différentes séries

Le rééquilibrage entre les différentes séries

- Les deux voies ainsi que les séries actuelles sont maintenues
- Dans la voie générale, le tronc commun en classe de première permet la constitution de classes réunissant les élèves des différentes séries en vue de l'acquisition d'une culture commune ou de la mise en place de groupes de compétences en langue
- Le niveau en sciences en terminale S est conforté. Un enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain est introduit dans la série L. Dans les séries ES et L un nouveau programme d'histoire-géographie, plus tourné vers la préparation à l'enseignement supérieur, est mis en place en classe terminale
- Chaque série, par un jeu d'enseignements spécifiques au choix, constitue une voie d'accès à des filières d'excellence clairement identifiées

Le rééquilibrage entre les différentes voies

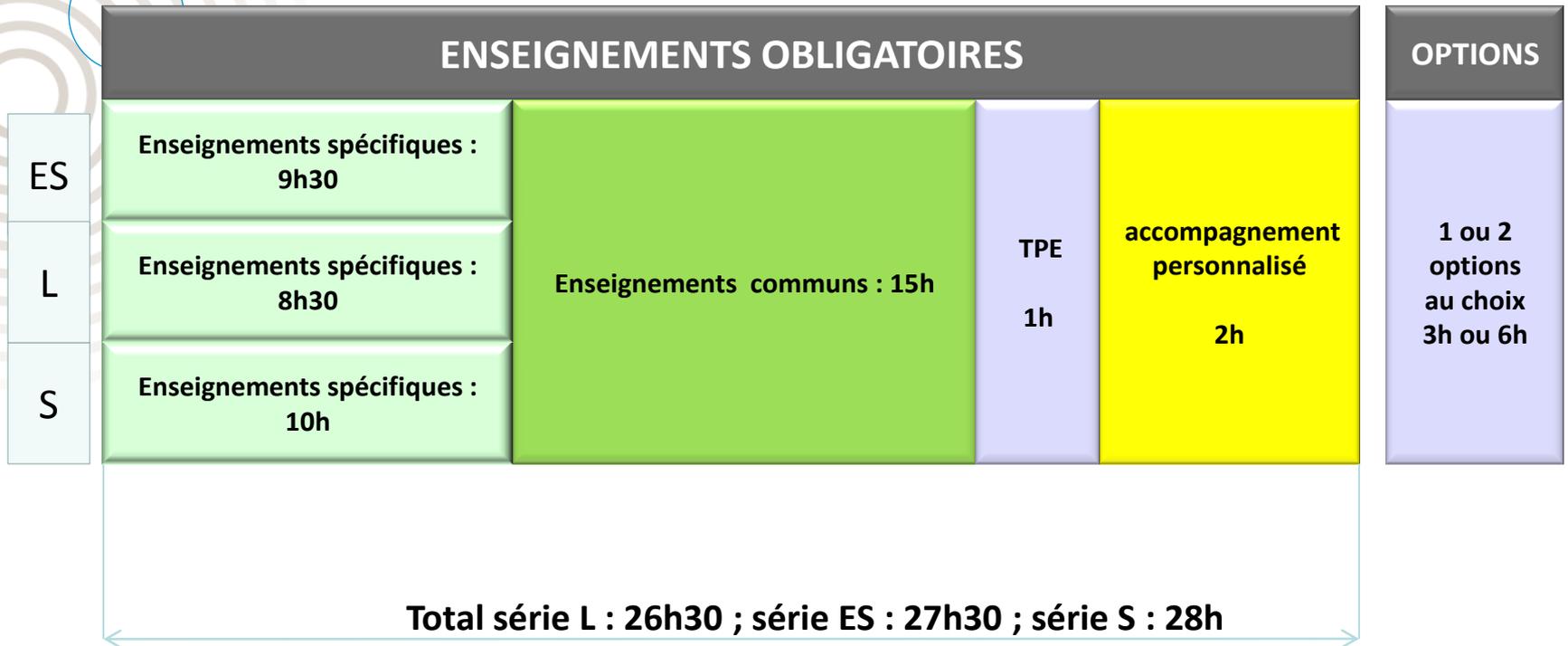
- La découverte en classe de seconde de la voie technologique est favorisée
- Les enseignements généraux en première des voies générale et technologique sont rapprochés dans leurs contenus et leurs objectifs
- Les séries STI et STL sont renouvelées, les possibilités d'accès à des études supérieures de technicien supérieur ou d'ingénieur étant clairement réaffirmées

Faux rééquilibrage des séries

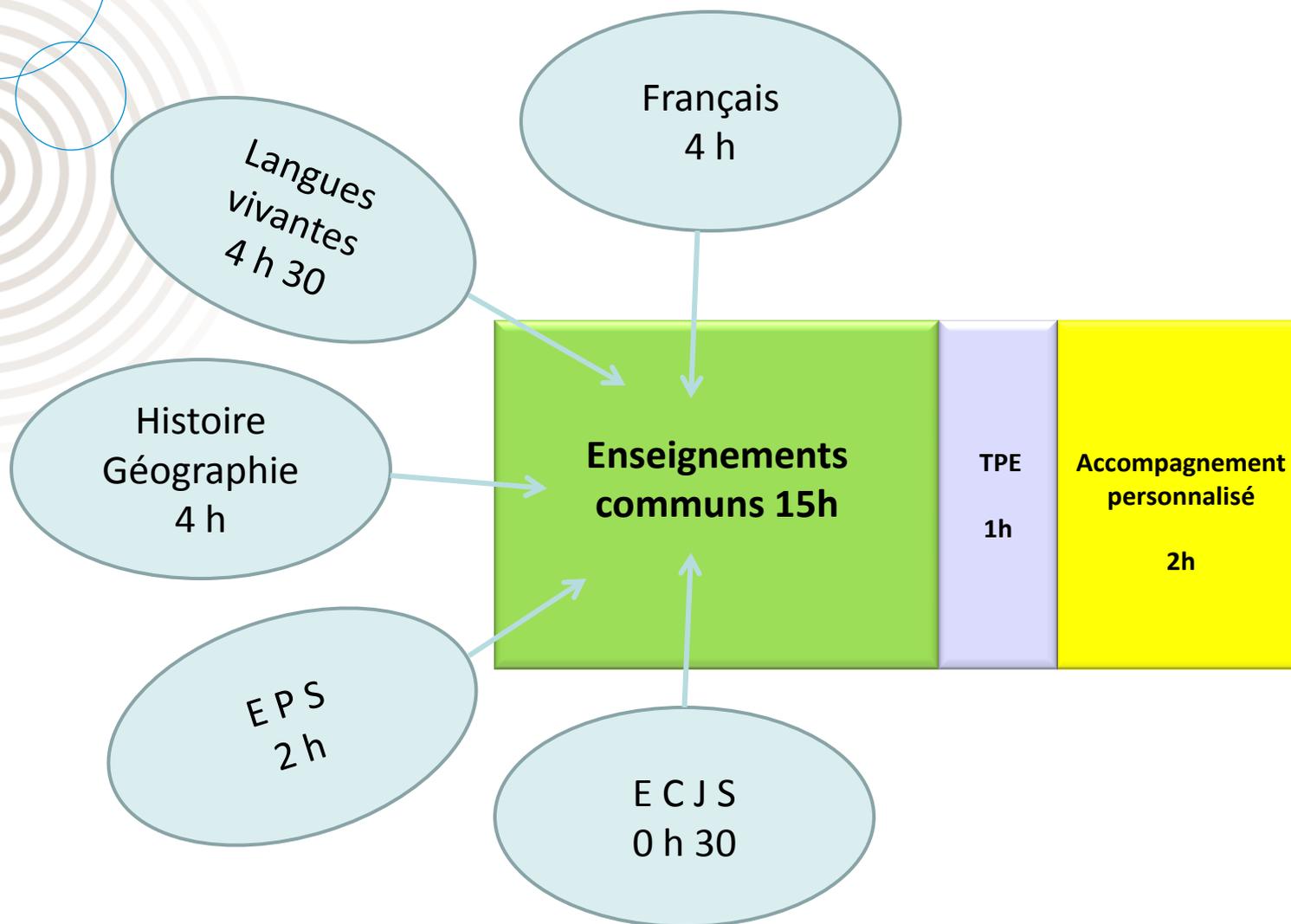
- Des classes hétérogènes par le regroupement d'élèves de différentes séries en tronc commun
- La série S reste celle où il y a le plus d'heures de cours, le plus d'options, le plus de polyvalence : elle conforte sa prépondérance !
- La série ES est dénaturée : scission des enseignements de SES, 162h de cours en moins sur les 3 ans en économie
- La série L, spécialisée dès la 1^{ère}, reste peu attractive pour préparer à différents débouchés

LA REFORME DE LA VOIE GENERALE

CYCLE TERMINAL : LA NOUVELLE CLASSE DE PREMIERE



CYCLE TERMINAL : LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE LA CLASSE DE PREMIERE



LA NOUVELLE GRILLE DE LA CLASSE DE PREMIERE

Séries générales	ES	L	S
Français	4 h	4 h	4 h
Histoire géographie	4 h	4 h	4 h
Langues vivantes 1 et 2	4 h 30	4 h 30	4 h 30
Education physique et sportive	2 h	2 h	2 h
Education civique juridique et sociale	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Total enseignements communs	15 h	15 h	15 h
Mathématiques	3 h		4 h
Sciences [dans la série S, physique (3 h) + SVT (3 h) ou sciences de l'ingénieur (7 h)]	1 h 30	1 h 30	6 h
Sciences économiques et sociales	5 h		
Littérature française		2 h	
Littérature étrangère en langue étrangère		2 h	
<i>Enseignement au choix pour la série L : LV3, approfondissements LV1 ou LV2, langues de l'antiquité, mathématiques, arts (5h), arts du cirque (8h)</i>		3 h	
Total des enseignements de spécialisation	9 h 30	8 h 30	10 h
Accompagnement personnalisé : aide personnalisée, approfondissement, autonomie, acquisition de méthode, prise de note, prise de parole et aide à l'orientation	2 h	2 h	2 h
TPE	1 h	1 h	1 h
Total horaire-élève	27 h 30	26 h 30	28 h
Heures de groupe à effectif réduit dont 0 h 30 réservée pour l'ECJS	7 h	7 h	9 h
Total horaire-professeur	34 h 30	33 h 30	37 h

CYCLE TERMINAL : LA NOUVELLE CLASSE DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES							OPTIONS
ES	Enseignement au choix 1h30	Enseignements spécifiques : 17h	LV1 LV2 4h	EPS 2h	ECJS 0h30	Accompagnement personnalisé 2h	1 ou 2 options* au choix 3h ou 6h
L	Enseignement au choix 3h	Enseignements spécifiques : 15h30					
S	Enseignement au choix 2h	Enseignements spécifiques : 17h30					

Total séries ES et L : 27h00 ; série S : 28h

* En terminale S, ces options peuvent être prises en plus de l'option d'histoire-géographie

LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE AU CHOIX DANS LA NOUVELLE CLASSE DE TERMINALE

Série ES

Sciences sociales

Economie approfondie

Mathématiques

Série L

Mathématiques*

Droit et grands enjeux du monde contemporain

Langues vivantes et langues anciennes

Arts

Série S

Mathématiques

Sciences de la vie et de la Terre

Physique-chimie

Informatique et sciences du numérique

*L'enseignement au choix de mathématiques de la série L correspond à l'enseignement obligatoire de mathématiques de la série ES

Dégradation de la voie technologique

- Options lourdes des séries technologiques réduites à 1h30, regroupées autour de trois champs qui les fusionnent et les globalisent : moins de lisibilité et d'efficacité par rapport aux futurs débouchés
- Enseignement général calqué sur celui des Lycées généraux (mêmes horaires, mêmes contenus)
- Mise en place d'un tronc commun dans le cycle terminal avec une hétérogénéité accrue des groupes d'élèves

LA RENOVATION DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

- ❖ La vocation des séries de la voie technologique à conduire vers des études supérieures courtes (BTS, DUT...) ou longues (licence pro, diplôme d'ingénieur...) est réaffirmée
- ❖ L'étude d'une seconde langue vivante obligatoire est généralisée à toutes les séries
- ❖ Les séries STI (sciences et technologies de l'ingénieur) et STL (sciences et technologies de laboratoire) sont rénovées en profondeur, avec plus de polyvalence, dans la perspective d'élargir les perspectives de poursuite d'études dans le supérieur



- ❖ Un accompagnement personnalisé de 2 heures hebdomadaires est mis en place dans le cycle terminal de la voie technologique
- ❖ Les enseignements généraux des différentes séries de la voie technologique sont rapprochés dans leurs contenus et leurs objectifs de ceux de la voie générale

APPRENTISSAGE DES LANGUES

Au terme de leur scolarité, les élèves doivent maîtriser deux ou trois langues de communication

L'enseignement en groupes de compétences

- Durant toute la scolarité au lycée l'enseignement de langue est réalisé en groupes de compétences conformément au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)
- Les programmes et les horaires de langues de communication sont communs aux différentes séries
- Afin de faciliter l'enseignement par groupes de compétences, les horaires de LV1 – LV2 sont globalisés

Le développement des DNL

- A chaque fois que cela est possible, un enseignement en langue étrangère est proposé aux élèves
- La reconnaissance des enseignants des disciplines non linguistiques (DNL) est affirmée
- Pour faciliter la pratique des langues étrangères, chaque établissement conclut un partenariat avec un ou plusieurs établissements étrangers

La série L, série de l'excellence linguistique

- Pour les élèves de la série L, l'enseignement commun aux autres séries des langues vivantes est complété par une approche plus culturelle des langues avec un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère
- Les élèves de la série L qui le souhaitent apprennent trois langues vivantes

Langues vivantes malmenées

- Regroupement de la LV1 et LV2 sur un horaire global à répartir ; incitation aux groupes de compétence (= de niveau ?)
- Hausse des effectifs de classe par suppression des dédoublements prévus dans les horaires légaux
- Enseignement prévu en langue étrangère, mais pas forcément par des profs de langues
- Spécialisation linguistique privilégiée en L, mais pas dans les autres séries (communication)
- Fin des sections européennes ?

SOUTIEN SCOLAIRE

Les élèves qui le souhaitent bénéficient de stages en cours d'année ou durant les vacances scolaires ainsi que d'un tutorat

Des stages de remise à niveau et de correction de trajectoire

- Les élèves qui le souhaitent peuvent, sur proposition du conseil de classe, suivre durant l'année ou les vacances scolaires des stages de remise à niveau notamment afin d'éviter de redoubler
- De même des stages « passerelle » peuvent, sur proposition du conseil de classe, être offerts aux élèves qui souhaitent changer de série ou de voie
- Ces stages, d'une durée équivalente à deux semaines, ne sont pas imposés aux élèves. Ils sont assurés par les enseignants volontaires

Un tutorat durant toute la scolarité au lycée

- Tout élève peut, durant toute sa scolarité au lycée, bénéficier d'un tutorat
- Le tutorat est assuré par des enseignants, dont les documentalistes, ou des CPE volontaires
- Chaque tuteur suit un même petit groupe d'élèves de la classe de seconde à la classe de terminale
- Le tuteur aide l'élève dans ses choix et crée une dynamique au sein du groupe. Il ne se substitue ni au professeur principal, ni au conseiller d'orientation-psychologue

Stages et tutorat : le flou absolu !

- Les stages de remise à niveau sont un leurre ! Comment, en 2 semaines, remédier à des difficultés d'apprentissage, quand l'année n'aura pas suffi ?
- Les stages passerelles permettront peut-être de réorienter les élèves de ES et S en L, pas l'inverse (trop d'enseignements spécialisés à rattraper)
- La mission du tuteur n'est pas définie et risque d'empiéter sur celle du CPE
- Appel aux profs volontaires : quelles conditions réelles de mise en œuvre de ces dispositifs ?

Conséquences sur le travail des enseignants

- Suppressions de postes, partage des postes
- Travailler plus (plus de classes, plus d'élèves, plus de tâches...) sans gagner plus
- Des emplois du temps soumis aux contraintes des « barrettes » (Acc. Personnalisé, groupes de compétences, contenus interdisciplinaires..)
- Annualisation, semestrialisation des EDT
- Dénaturation des compétences disciplinaires, au profit d'un saupoudrage et morcellement des savoirs

Conclusion:une réforme trompeuse

- Son but : des économies budgétaires (moins de postes, moins d'heures, plus d'élèves par classes, plus de classes par prof)
- Son but : dégrader l'enseignement public par un sacrifice des contenus spécifiques
- Son but : dénaturer le métier des enseignants (par la polyvalence des missions, la soumission au Conseil Pédagogique, la casse des statuts, la concurrence...)

Une logique que l'on retrouve de la maternelle à l'Université ! (réformes du 1er degré, réformes de la formation des maîtres, réforme LRU)